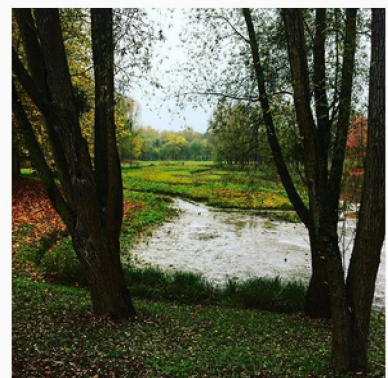
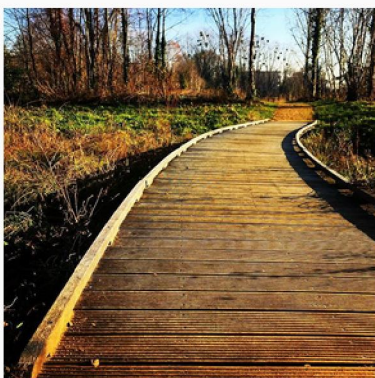
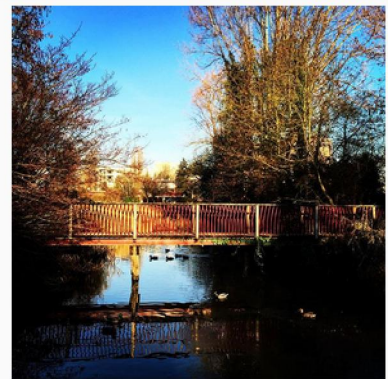
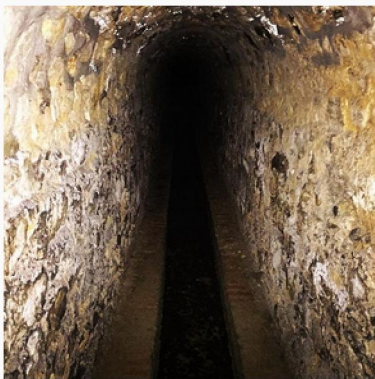




Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

Rapport d'Activité 2018

Présenté au Comité syndical du SMBVB
le 24 janvier 2019



Vues du bassin de la Bièvre

SOMMAIRE

I - Introduction	3
II - Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre.....	3
II.1 - Effectif du SMBVB	3
II.2 - Réunions des bureaux et comités syndicaux.....	4
II.3 - Modification de la Convention relative à la gestion RH et comptable du SMBVB	5
II.4 - Modification de la composition du Comité syndical	5
III - La Commission Locale de l'Eau (CLE).....	6
III.1 - Réunions des bureaux et CLE.....	6
III.2 - Modification de la composition de la CLE	6
IV - Travaux des Commissions Thématiques.....	7
IV.1 - Commission Thématique « Amélioration de la Qualité des Eaux » : Etude sur la qualité et les déversements dans la Bièvre	7
IV.2 - Commission Thématique « Reconquête du milieu naturel »	7
IV.3 - Commission Thématique « Communication, sensibilisation et patrimoine » : Conférence des élus le 21 juin 2018.....	8
IV.4 - Commission Thématique « Maitrise des Ruissellements »	9
V - L'animation du contrat de bassin pour la Bièvre aval.....	9
VI - Lancement de l'opération ZéroPhyto n°2 et Dénéigement alternatif de l'espace public 10	
VII - Dossiers Loi sur l'Eau analysés par la Commission d'avis.....	10
VIII - Appui aux collectivités	11
IX - Relations partenariales, participation aux comités techniques et comités de pilotage..	12

I - Introduction

Les principales missions du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) consistent à animer et coordonner un réseau d'acteurs pour l'atteinte des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre et participer activement à sa mise en œuvre.

Le SMBVB assure ainsi l'animation, le suivi technique, administratif et financier de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du contrat de bassin pour la Bièvre Aval. Il met à disposition des acteurs sa cellule d'animation et prend en charge la préparation, l'organisation et le suivi des séances de travail de la CLE, de son bureau, des commissions thématiques, ainsi que des comités techniques et des comités de pilotage du contrat. Il assure également la maîtrise d'ouvrage des études, analyses et toutes actions de communication décidées et lancées par la CLE ou par le comité de pilotage du contrat Bièvre Aval qui sont nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et du contrat.

L'année 2018 a marqué une étape importante pour le SMBVB, puisqu'il s'agissait de la première année de mise en œuvre du SAGE, entré en vigueur le 7 août 2017 (date de publication de l'arrêté inter-préfectoral dans les journaux locaux). L'entrée en vigueur du SAGE a notamment nécessité de mettre en place une Commission d'Avis de la CLE qui est à présent sollicitée par la Police de l'Eau pour émettre un avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau relatifs à des projets de construction ou d'aménagement du territoire sur l'ensemble du périmètre du SAGE de la Bièvre.

II - Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

II.1 - Effectif du SMBVB

Le SMBVB n'a pas pu rehausser ses effectifs en 2018. L'animatrice du contrat de bassin pour la Bièvre aval qui avait quitté son poste le 1^{er} mai 2017 n'a pas pu être remplacée, le poste ne remplissant pas les conditions pour être financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le SMBVB n'ayant pas les moyens de financer un second poste d'animation.

Le syndicat a donc fonctionné avec deux permanents en 2018 (depuis octobre 2017), une Directrice-Animatrice du SAGE et une Responsable Administrative et Financière. La Responsable Administrative et Financière, Anne BOYER a quitté son poste le 15 juin 2018 et a été remplacée par Sandrine BENARBIA le 25 juin 2018. Un stagiaire a été embauché le 22 octobre 2018 pour une durée de 6 mois en alternance afin de renforcer la cellule animation et atteindre les objectifs fixés par la CLE, en particulier le lancement de la deuxième opération ZéroPhyto.

Pour assurer l'animation du SAGE, le Syndicat a donc disposé en 2018 d'1 Equivalent Temps Plein et d'un stagiaire pendant 2 mois à temps partiel (75%).

II.2 - Réunions des bureaux et comités syndicaux

Les réunions de comité syndical garantissent le fonctionnement du syndicat (vote des budgets, nominations, demandes de subventions, désignation des nouveaux membres du bureau, etc.).

Le Comité syndical a été réuni à 4 reprises en 2018 :

- Le 8 février 2018

Après un bureau réuni le 02 février 2018 et une première réunion du comité le même jour où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 08 février 2018, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur le **rapport d'orientation budgétaire**, la feuille de route 2018 et la demande de subvention à l'AESN pour la cellule animation et la **convention d'animation SAGE de 3 ans avec l'AESN**.

- Le 30 mars 2018

Après un bureau réuni le 22 mars 2017 et une première réunion du comité le même jour où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 30 mars 2018, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur le **vote du budget primitif**, l'appel des cotisations, la présentation du rapport d'activité 2017 et la demande de subvention à l'AESN pour l'étude sur la qualité et les déversements dans la Bièvre.

- Le 22 mai 2018

Après un bureau réuni le 04 mai 2018 et une première réunion du comité le même jour où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 22 mai 2018, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur **l'adoption du budget supplémentaire, du compte de gestion et du compte administratif**

- Le 09 novembre 2018

Après un bureau réuni le 06 novembre 2018 et une première réunion du comité le même jour où le quorum n'était pas atteint, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur le **rapport d'orientation budgétaire 2019**, les délibérations liées aux Ressources Humaines (lié au transfert de la gestion RH de l'EPT GOSB à la Commune d'Arcueil), la demande d'adhésion de la Métropole du Grand Paris, la feuille de route 2019, la demande de subvention à l'AESN pour la cellule animation et la demande de subvention pour l'étude ZéroPhyto et Déneigement alternatif de l'espace public.

Au cours des réunions de bureau et de conseil syndicaux, un point est effectué sur les activités de la Commission Locale de l'Eau (avancement des travaux des Commissions Thématiques et avis rendus par la Commission d'Avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau) dont l'activité est décrite ci-dessous. Les différentes phases d'avancement des études en cours sont également présentées.

II.3 - Modification de la Convention relative à la gestion RH et comptable du SMBVB

Le SMBVB avait recours, par convention en date du 23 décembre 2015, aux services de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre (CAVB) pour la gestion de son personnel, la gestion financière et comptable ainsi que les services de reprographie, d'affranchissement et d'appariteur. Le territoire, qui s'est substitué à la CAVB, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, n'étant plus en capacité de poursuivre cette prestation et, le maire d'Arcueil étant en 2018 président du syndicat, la prestation de gestion des Ressources Humaines a été transférée à la ville d'Arcueil.

II.4 - Modification de la composition du Comité syndical

La Région Ile-de-France a joué un rôle important dans la création du SMBVB. Pour ces raisons historiques, la Région est membre du SMBVB depuis sa création. Toutefois elle souhaite se désengager progressivement de l'ensemble des syndicats de rivières du territoire depuis plusieurs années.

La prise de compétence GEMAPI par la Métropole du Grand Paris (MGP) depuis le 1^{er} janvier 2018 a été l'occasion de repenser la composition du Comité syndical.

Le SMBVB a envoyé un courrier à la MGP en avril 2018 pour demander son adhésion au SMBVB. Le SMBVB a proposé un montant de cotisation, calculé proportionnellement à la superficie de territoire et à la population de la MGP comprise dans le bassin versant de la Bièvre, assorti d'un coefficient de pondération dépendant des bénéfices attendus du SAGE sur le territoire de la MGP. C'est ce même mode de calcul qui avait été réalisé lors de la création du comité syndical. Toutefois ces calculs ont été faussés par le retrait du Conseil Départemental de l'Essonne en 2016 dont la cotisation n'a pas été reportée sur l'ensemble des autres adhérents.

Afin de suivre cette logique et de respecter les équilibres du territoire et l'équilibre budgétaire du syndicat, le SMBVB a proposé un montant de cotisation à la MGP proportionnel au montant de cotisation revu à la baisse proposé à la Région Ile-de-France, tout en réintégrant le montant de cotisation initial du Département de l'Essonne. La cotisation de la Région sera ainsi revue à la baisse en 2019 tout en maintenant sa participation au SMBVB, participation souhaitée par le syndicat.

Plusieurs réunions ont ainsi été organisées avec la Métropole puis avec la Région Ile-de-France afin de valider cette nouvelle composition du Comité syndical et les cotisations associées.

Les statuts du SMBVB devront être modifiés en 2019 suite aux délibérations actant la désignation des représentants de la Région et de la MGP. Le nombre de représentants par structure sera revu à la baisse par la même occasion pour faciliter la gestion des comités syndicaux et favoriser l'atteinte du Quorum.

III - La Commission Locale de l'Eau (CLE)

III.1 - Réunions des bureaux et CLE

La Commission Locale de l'Eau avait été remobilisée en 2017 suite à 2 années au cours desquelles aucune réunion n'avait été programmée. En 2018, la CLE a été réunie trois fois et le bureau de la CLE, quatre fois :

- le 27 janvier

Le bureau de la CLE a été réuni pour émettre un avis sur le projet de PPRI de la Vallée de la Bièvre et du Ru de Vauhalla. L'avis rendu était défavorable.

- le 23 mars

Suite au bureau réuni le 9 mars, la CLE a pu acter les modifications de sa composition, échanger sur le rapport d'activité 2017 et la feuille de route de l'animation 2018, l'avancement des travaux des Commissions Thématiques, créer la Commission d'Avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau, présenter les orientations du SAGE approuvé, faire le point sur l'évolution législative de la loi GEMAPI et revenir sur les différents scénarios présentés dans le cadre de l'étude GEMAPI

- le 28 septembre

Suite au bureau réuni le 14 septembre, la CLE a pu présenter le bilan de la Conférence des Elus organisée le 21 juin 2018, échanger sur le statut et la gouvernance du système hydraulique des Rigoles du Plateau de Saclay, préciser l'application des dispositions 14/16 et 43/44 du SAGE, présenter les avis rendus par la Commission d'Avis du SAGE sur les Dossiers Loi sur l'Eau.

- le 9 novembre

Suite au bureau réuni le 24 octobre, la CLE a pu présenter l'état d'avancement des travaux des Commissions Thématiques et notamment présenter les cartographies mises à jour de la carte 2R de l'article 3 du Règlement du SAGE représentant les Zones Naturelles d'Expansion des Crues, présenter la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau, présenter l'organisation territoriale sur le bassin versant liée aux compétences GEMAPI et « Eau et Assainissement »

III.2 - Modification de la composition de la CLE

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) a exprimé la volonté de ne plus siéger à la CLE par courrier en date du 29 juin 2017. La CLE a acté le retrait du MNHN lors de la CLE du 23 mars 2018.

D'autre part suite au courrier envoyé par le SMBVB à la Métropole du Grand Paris pour demander sa participation à la CLE du SAGE de la Bièvre du fait de sa prise de compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018, la Métropole du Grand Paris a affirmé par délibération en date du 8 décembre 2017 souhait d'être représentée aux CLE de son territoire.

Un arrêté préfectoral de modification de composition de la CLE a ainsi été publié le 20 septembre 2018 pour tenir compte de ces modifications.

IV - Travaux des Commissions Thématiques

Les quatre Commissions Thématiques ayant travaillé à l'élaboration du SAGE ont été remobilisées en 2018 pour organiser la mise en œuvre du SAGE. Ces dernières ont pour vocation d'accompagner les réflexions autour de la mise en œuvre, de fixer les orientations et le calendrier de travail. Les membres ont été redésignés lors de la CLE du 23 mars 2018. L'enjeu a ainsi consisté dans un premier temps à remobiliser les acteurs au sein des commissions thématiques pour la mise en œuvre des sujets prioritaires du SAGE.

IV.1 - Commission Thématique « Amélioration de la Qualité des Eaux » : Etude sur la qualité et les déversements dans la Bièvre

La question de la baignade en Seine a eu un impact sur l'activité. Sous le pilotage des services de l'État, le Syndicat a participé à plusieurs groupes de travail relatifs à l'amélioration de la connaissance des rejets polluants en Seine et aux actions nécessaires pour améliorer la qualité des eaux. Il a été chargé de piloter l'étude relative aux déversements de temps de pluie. Cette étude est inscrite au SAGE (disposition 29). Un groupe de travail avait été constitué le 9 octobre 2017 afin d'échanger sur le contenu du cahier des charges de l'étude des déversements proposé par le SMBVB. Une seconde réunion de travail a été programmée le 24 janvier 2018. L'étude a été étendue aux déversements en temps sec. Les dispositions concernées du SAGE sont les dispositions 27 à 29.

Le 22 mars 2018, la Commission Thématique « Qualité » s'est réunie pour présenter le cahier des charges actualisé. L'animatrice du SAGE n'a pas pu dégager le temps nécessaire au lancement de cette étude prévue initialement en 2018. L'étude devrait être lancée début 2019.

Dans le cadre des arrêtés « collecte » reçu par les collectivités maitres d'ouvrage de l'assainissement en petite couronne, visant la maîtrise de la qualité globale du cours d'eau, une étude conjointe visant à définir les incidences des rejets des ouvrages de déversement dans la Bièvre est imposée. L'étude du SMBVB constituera la première phase d'une étude globale (en 3 phases) sur l'identification des déversements dans la Bièvre en temps de pluie, afin d'élaborer un plan d'action pour résorber la pollution de l'eau. Les phases 2 et 3 seront portées par le SIAAP.

IV.2 - Commission Thématique « Reconquête du milieu naturel »

La Commission s'est réunie le 15 mars 2018. La réunion a été l'occasion de présenter l'ensemble des actions du volet « Milieux », de présenter les projets de reconquête en cours et de définir les axes de travail de la Commission. Les projets emblématiques de l'année 2018 sont les suivants.

- **Projet de réouverture au Parc du Coteau à Arcueil/Gentilly**

Le projet de réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly figure parmi les opérations emblématiques 2017-2020. Enjeu fort de requalification de l'espace public, d'amélioration du cadre de vie et de recréation de milieux naturels à forte ambition écologique dans un contexte urbain dense, cette nouvelle étape de la redécouverte de la Bièvre a été mise en route.

Une présentation du projet sur le terrain a été organisée dans le cadre de la Conférence des élus du 21 juin 2018.

Les conclusions de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 17 septembre au 16 octobre 2018, ont été présentées lors de la CLE du 9 novembre par le Conseil départemental du Val de Marne.

- **Réouverture du Bief de la Bièvre à Massy**

Le SIAVB a inauguré les 165 ml rouverts du bief de la Bièvre à Massy, Voie de la Vallée de la Bièvre en mai 2018 dans le prolongement du premier projet en 2000.

Une présentation du projet sur le terrain a été organisée dans le cadre de la Conférence des élus du 21 juin 2018.

IV.3 - Commission Thématique « Communication, sensibilisation et patrimoine » : Conférence des élus le 21 juin 2018

Cette Commission s'est réunie le 14 mars, puis le 28 mai et le 19 juin pour l'organisation de la Conférence des élus.

- **Conférence des élus du 21 juin 2018**

La Commission Locale de l'Eau a organisé le 21 juin 2018 une journée d'information et d'échanges sur les enjeux et la mise en œuvre du SAGE, à la Maison Vaillant à Verrières-le-Buisson.

La matinée a été consacrée à la présentation des actions prioritaires du SAGE et de son application au sein des documents d'urbanisme (qui doivent être rendus compatibles avec le SAGE dans un délai de 3 ans). Une plaquette de présentation du SAGE et de son application au sein des documents d'urbanisme a été distribuée aux participants.

Des retours d'expériences sur la gestion des eaux pluviales à la source et sur les travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont alimentés la matinée.

Cette journée a également été l'occasion de présenter les sujets d'études des 4 Commissions Thématiques du SAGE (Qualité / Ruissellements / Milieux / Communication) et le fonctionnement de la Commission d'Avis du SAGE sollicitée par la Police de l'Eau pour rendre son avis sur les dossiers de demandes d'autorisations environnementales et les dossiers de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

L'après-midi, les élus ont été invités à visiter le site de réouverture de la Bièvre à Massy inauguré le 19 mai 2018 et le projet de réouverture à Arcueil et Gentilly.

Cette journée était destinée aux élus du territoire et aux services techniques des collectivités. Plus de quarante personnes étaient présentes dont un tiers d'élus. Les actions prioritaires du SAGE et de son application au sein des documents d'urbanisme ont été présentées.

L'intégralité de la journée a été filmée. La vidéo de présentation du SAGE et de son application dans les documents d'urbanisme a été publiée sur le site internet du SMBVB.

- **Publication d'une plaquette de présentation du SAGE et de son application au sein des documents d'urbanisme**

Afin de faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE de la Bièvre, le SMBVB a réalisé une plaquette présentant les 5 dispositions du SAGE à intégrer dans les documents d'urbanisme situés sur le périmètre du SAGE. Elle a été distribuée à l'ensemble des participants lors de la Conférence des élus du 21 juin 2018. Elle a également été envoyée en 5 exemplaires à chaque collectivité du territoire durant l'été.

- **Publication d'articles sur le SAGE dans les bulletins municipaux**

Des articles sur le SAGE ont été envoyés aux collectivités pour une parution dans leur bulletin municipal. 7 collectivités ont publié les articles en 2018. L'action se poursuit en 2019.

- **Transmission du SAGE par CD-ROM aux collectivités du bassin versant**

Les documents du SAGE ont été transmis par CD-ROM durant l'été.

- **Vidéo de présentation du SAGE et des enjeux du bassin versant**

Cette action sera lancée en 2019.

IV.4 - Commission Thématique « Maitrise des Ruissellements »

Cette Commission s'est réunie le 4 avril 2018. Les cartes du PPRI en cours d'élaboration ont été présentées par la DDT des Yvelines à cette occasion. La Commission s'est fixé comme objectif de travailler sur la mise en compatibilité du PPRI de la Vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan avec le SAGE. Le PPRI devait initialement être approuvé durant l'été 2018, avant la suspension de son enquête publique le 19 juin 2018, pour une durée de 6 mois.

La déclaration de la CLE (janvier 2017) rapporte les conclusions de la commission d'enquête du SAGE (p.10) qui prévoit que les prescriptions du PPRI se substituent à celles du SAGE une fois le PPRI approuvé.

Ce travail a également permis d'identifier et de caractériser les zones d'expansions de crues naturelles du SAGE (dispositions 42 à 44 du SAGE et article 3 du règlement du SAGE). Les planches de la carte 2R du SAGE actualisée ont été présentées lors de la CLE du 9 novembre. Après validation auprès de la DRIEE, la modification de cette carte 2R du Règlement du SAGE nécessite une révision complète du SAGE, qui sera donc lancée en 2019.

V - L'animation du contrat de bassin pour la Bièvre aval

Après une année 2016 consacrée à tirer le bilan du contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval, l'année 2017 devait permettre d'élaborer un nouveau contrat. Les premiers mois de l'année ont été consacrés à la finalisation d'une trame de contrat pour servir de base d'échange avec les signataires potentiels. Finalement, le contrat pour diverses raisons n'a pu aboutir en 2017, ni en 2018 faute de disponibilité de l'animatrice du SAGE. Le poste d'animateur Contrat reste vacant, n'étant plus financé par l'AESN.

D'autre part l'AESN a modifié le cadre d'élaboration des Contrats globaux en 2018, qui deviennent des Contrats « Eau et Climat ». Les orientations du second contrat définies initialement et présentées ci-dessous seront certainement amenées à évoluer pour prendre en compte le nouveau cadre de l'AESN.

Les orientations de travail du second contrat s'inscrivaient dans la continuité du premier contrat, en affichant plus clairement le lien avec les dispositions du SAGE dorénavant approuvé. L'autre orientation structurante de ce contrat concernait les thématiques en relation avec le Plan Vert du Conseil Régional, une large partie du territoire étant considérée comme très carencée en espaces verts de proximité.

Le premier contrat était axé autour de la réouverture de la Bièvre. Afin de porter des politiques plus inclusives sur l'ensemble du territoire de la Bièvre aval, le second mettra l'accent sur la reconquête de la Bièvre ce qui ne se limite pas aux réouvertures et porte une logique de bassin.

Les objectifs du contrat consistent à :

- Améliorer la qualité des eaux, avec des actions prioritaires sur la mise en conformité des branchements
- Maîtriser les ruissellements, notamment par une gestion à la source des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.
- Renforcer les trames vertes et bleues. Les travaux préalables au Plan Vert du Conseil Régional ont mis en exergue que l'essentiel du périmètre de la Bièvre aval est en situation de carence en termes d'accès à un espace vert de proximité (soit 10m² par personne à moins de 15mn à pied).

En réponse à ces enjeux forts, une mobilisation large est nécessaire, au-delà des signataires qui s'étaient engagés sur le premier contrat. Ainsi, les acteurs de l'aménagement et les grands gestionnaires d'espaces privés ont été intégrés à la réflexion sur le contrat.

VI - Lancement de l'opération ZéroPhyto n°2 et Dénéigement alternatif de l'espace public

À partir d'une journée de retours d'expériences qui s'est tenue en janvier 2017, les communes ont exprimé leur besoin d'accompagnement autour de la mise en œuvre effective et dans de bonnes conditions de la « loi Labbé » d'arrêt d'usages de produits phytosanitaires sur les espaces publics et d'arrêt à terme sur ceux à contraintes (terrains de sport et cimetières). Le Syndicat s'est rapproché de l'UGAP afin de proposer un marché d'accompagnement pour la conduite du changement auprès des communes le souhaitant, mais aussi des acteurs privés (gestionnaires d'espaces privés, copropriétés...). Un volet « déneigement alternatif de l'espace public a été ajouté à l'opération sur demande des élus.

Le CCTP a été rédigé en fin d'année avec le soutien d'un stagiaire. Le marché sera lancé début 2019.

VII - Dossiers Loi sur l'Eau analysés par la Commission d'avis

L'entrée en vigueur du SAGE a nécessité l'installation d'une Commission d'Avis, officiellement constituée lors de la CLE du 23 mars suite à un appel à candidature. La Commission d'avis est à présent sollicitée par la Police de l'Eau pour émettre un avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau relatifs à des projets de construction ou d'aménagement du territoire sur l'ensemble du périmètre du SAGE de la Bièvre.

8 avis ont été rendus depuis le mois d'avril dont 4 avis défavorables.

- Avis défavorable sur le dossier de déclaration du projet immobilier sur le site de l'imprimerie "Le Monde" à IVRY porté par LINKCITY (avril 2018).
- Avis favorable sous réserve sur la demande d'autorisation environnementale de la ZAC PARC CENTRAL à Chatenay-Malabry portée par SEMOP (mai 2018).
- Le dossier de déclaration du projet immobilier (7 bâtiments de logements collectifs) à Jouy-en-Josas porté par SCI Franco-Suisse (juillet 2018) a été rejeté par la Police de l'eau au titre de la non-conformité à l'article 3 du SAGE qui assure une protection stricte des ZEC.
- Avis favorable sur le dossier de déclaration de l'écoquartier ZAC de la Remise à VOISINS-LE-BRETONNEUX porté par SQY (10ha), situé sous le bassin de la Sourderie, sous réserve de démontrer l'infiltration jusqu'à la pluie décennale et de proposer davantage de solutions de rétention/infiltration pour limiter les rejets au réseau.
- Avis défavorable sur le dossier de déclaration sur un projet immobilier à Châtenay-Malabry porté par les nouveaux constructeurs au 199 Avenue du Général Leclerc. Le projet n'intégrait pas la gestion des eaux pluviales.
- Avis défavorable sur le dossier de déclaration sur la ZAC Paul Bourget à PARIS 13eme porté par la SEMAPA. Il s'agit d'un dossier de régularisation auprès de la police de l'eau car les travaux ont débuté en 2011.
- Avis sur le projet de PLU de Toussus le Noble
- Avis défavorable sur un projet de travaux de confortement de la dalle R-5 (suite à des infiltrations concernant un rabattement de nappe à ANTONY
- Avis favorable sur le Programme d'entretien de la Bièvre et de ses affluents pour 2019 à 2023 du SIAVB
- Avis défavorable sur le PPRI de la Vallée de la Bièvre et du ru de Vauhalla le 14 février. Au vu d'une part de l'emprise anormale de l'onde de crue dans les documents de PPRI du fait de la non prise en compte des zones d'expansion de crues créées par le SIAVB (au nom de l'application de la doctrine nationale) et d'autre part de la cartographie ne reflétant pas la réalité des risques du fait de la non prise en compte des affluents (sauf Vauhalla) et des zones à risque d'inondation par ruissellement et par remontée de nappe.

VIII - Appui aux collectivités

Au-delà des avis rendus sur les Dossiers Loi sur l'Eau, la CLE est amenée à rendre des avis sur des permis de construire ou des PLU(i). L'enjeu pour la mise en œuvre du SAGE passe en effet également par un travail renforcé auprès des acteurs de l'urbanisme. Les prises de contact avec les services d'urbanisme s'étaient accentuées en 2017. Des relations de travail se sont développées avec plusieurs collectivités qui demandent l'expertise de la CLE :

- Commune de Bièvres : accompagnement sur la prise en compte des zones humides dans les opérations d'aménagement et sur le PLU en cours de révision
- Commune de Gentilly : avis sur les permis de construire d'un projet de réaménagement d'une résidence universitaire.

- Commune de Bagneux : accompagnement sur le projet d'aménagement « Colline des Mathurins » (avis favorable)
- Commune d'Antony : projet partenarial avec le CLUSTER EMS sur les problèmes de ravinement des allées et comblement des mares du Bois de l'Aurore
- Le dossier de la ZAC de la Plaine Montjean à Rungis, en lien avec l'EPA ORSA et l'AEV a donné lieu à plusieurs réunions autour des enjeux de la gestion de l'eau dans ce projet qui associe logement et activité agricole.
- Commune de Toussus-le-Noble : avis sur le projet de PLU arrêté

Par ailleurs le SMBVB a poursuivi l'accompagnement de la copropriété des Buttes fleuries initié les années précédentes sur des demandes de subvention à l'AESN pour une étude d'assainissement.

IX - Relations partenariales, participation aux comités techniques et comités de pilotage

Le Syndicat (élus et/ou agents) a pris part à différentes réunions de travail organisées en 2017 :

- Comités techniques des études et travaux portées par le SIAVB ;
- Groupe de travail sur la baignade en Seine et gestion des eaux pluviales (DRIEE) ;
- Comités techniques des projets d'aménagement (EPA ORSA) ;
- Restitution du SIAAP sur les pluies du 11 juin 2018 (SIAAP)

Le Syndicat a également été présent aux séminaires et formations organisées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DRIEE.